



PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du
LUNDI 17 JUIN 2019

Conformément à l'article 36 du règlement intérieur du Conseil Municipal, le déroulé de la séance du Conseil Municipal du 17 juin 2019 comportant l'ensemble des interventions des élus municipaux est disponible sur le site Internet de la ville de Vence ainsi que sur la plateforme d'hébergement vidéo « youtube ». Ce fichier vidéo a été adressé à l'ensemble des élus du conseil municipal de Vence.

Madame le Maire indique au Conseil Municipal qu'il échet de désigner un secrétaire de séance, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Madame Josiane GATTACIECCA, Conseillère Municipale, est désignée secrétaire de séance. Madame Josiane GATTACIECCA procède à l'appel des présents.

Le quorum étant atteint, conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales, Madame le Maire ouvre la séance.

Madame le Maire prend la parole :

« Bonjour Mesdames et Messieurs les élus du Conseil Municipal,
Bonjour cher public fidèle,
Bonjour à tous,

Je souhaite commencer ce Conseil Municipal par de très bonnes nouvelles pour notre ville. Le travail quotidien que je mène avec nos collectivités locales partenaires, avec la Métropole et l'Etat porte chaque jour ses fruits.

Pour 2019, après avoir réussi l'arrêt du projet immobilier d'étalement urbain imaginé par les services de l'Etat dans le quartier de la Sine (entre 100 et 200 logements possibles), les subventions Nuits du Sud, majorées de 50 % depuis 2016 par le Conseil Départemental et le Conseil Régional, 425 000 € de la Région pour le Pra de Julian ainsi que 200 000 € au titre du fonds régional d'aménagement du territoire, 600 000 € de la Métropole pour la place du Grand

Jardin et le futur Centre culturel municipal, j'ai la joie et le plaisir de remercier Monsieur Charles-Ange Ginésy, Président du Conseil Départemental, ainsi que le vote de son conseil pour l'attribution de 940 000 € pour le Pra de Julian et aussi sur la proposition de Charles-Ange Ginésy au Conseil Départemental, d'une subvention de 1,2 millions pour l'EPAD « La Vençoise » (unité Alzheimer) voté et attendu par les résidents, le personnel de « La Vençoise » et les Vençois depuis 2015.

En ces périodes économiquement difficiles pour tous, ces subventions sont remarquables et démontrent la qualité de travail que nous entretenons les uns avec les autres. Comme vous le voyez, je porte les intérêts des Vençois partout où c'est nécessaire et j'y arrive !

Dès réception de ce courrier d'attribution de Monsieur Charles Ange Ginésy, je l'ai tout de suite appelé pour le remercier personnellement ainsi qu'au nom des élus et de tous les Vençois ».

1°) - Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 25 mars 2019

Madame le Maire soumet à l'assemblée délibérante le procès-verbal des délibérations de la séance du Conseil Municipal du 25 mars 2019 dont une ampliation a été adressée à chaque conseiller municipal.

L'assemblée délibérante, à l'unanimité, approuve le procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal du 25 mars 2019.

2°) - Compte-rendu des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant, en application des dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales

Par délibération du 17 juillet 2017, le Conseil Municipal a délégué au Maire certaines compétences dans les matières définies par l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

En application des dispositions de l'article L.2122-23 du code général des collectivités territoriales, il est rendu compte au Conseil Municipal de l'exercice de la délégation :

1. Décision du Maire du 22 mars 2019, visée en Préfecture le même jour, sollicitant les subventions les plus étendues auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPRD) 2019, pour l'équipement de la police municipale ainsi que l'acquisition et le remplacement de caméras de vidéo-protection.
2. Décision du Maire du 29 mars 2019, visée en Préfecture le même jour, sollicitant les subventions les plus étendues auprès des services de l'Etat au titre du soutien à l'investissement public local.
3. Décision du Maire du 12 avril 2019, visée en Préfecture le 15 avril 2019, prenant en compte la décision de la Cour Administrative d'Appel de Marseille n°18MA04761 en date du 8 avril 2019 : condamnation de la commune de Vence pour un montant de 1000 € au titre de l'article L.761-1 du code de justice administrative.
4. Décision du Maire du 23 avril 2019, visée en Préfecture le 24 avril 2019, relative à la signature d'une convention de vente d'espace publicitaire avec la MNCA dans le cadre du 22^{ème} festival des Nuits du Sud.

5. Décision du Maire du 6 mai 2019, visée en Préfecture le même jour, relative à la signature d'une convention de partenariat pour la 4^{ème} édition de « La Nuits des Arts ».
6. Etat des marchés notifiés depuis le 25 mars 2019.

Le Conseil Municipal prend acte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant, en application des dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Madame Anne Sattonnet, conseillère municipale, indique avoir saisi Madame le Maire par courrier en date du 8 juin 2019, reçu en Mairie le 11 juin 2019, quant à l'inscription à l'ordre du jour du conseil municipal du projet définitif d'aménagement de la place du Grand Jardin.

Madame le Maire répond :

« Madame Sattonnet,

Le droit à l'information a été pleinement respecté.

- 1- Commission mixte travaux-urbanisme le 28 novembre 2018.
- 2 - Conférence des Présidents des groupes politiques le 28 novembre 2018.
- 3 - Délibération votée en décembre 2018.
- 4 - Aménagement soumis aux services de l'Etat avec avis favorable et deux remarques travaillées dans une collaboration de grande qualité avec la ville et évidemment prises en compte dans la déclaration préalable du 20 mars 2019 avec l'ouverture de l'espace nord (allée des Fleuristes) et la couleur du revêtement moins contrastée.
- 5 - Ouverture des crédits sur le budget primitif voté le 25 mars 2019.
Conférence des présidents des groupes politiques le 20 mars 2019.
- 6 - Préfiguration de l'embellissement in situ du 25 mai au 10 juin 2019 sur la place du Grand Jardin.

Aussi, en application de l'article L 2121-10 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal n'a pas à être saisi, l'assemblée délibérante ayant déjà statué deux fois le 3 décembre 2018 et le 25 mars 2019 ».

A l'issue, Mesdames et Messieurs Croly-Labourdette, Anne Sattonnet, Christine Faity, Karine Bonhomme, Simon Pégurier, Dominique Roméo, Patrick Scalzo, Michel Montagnac et Catherine Yot quittent la séance.

En application des dispositions de l'article L.2121-17, alinéa 1, du code général des collectivités territoriales, le quorum n'étant pas atteint, la séance est levée à 15h 50.

Compte-rendu affiché en Mairie le 24 juin 2019.

Catherine LE LAN,
Maire de Vence




